

Conseil.

Carte scolaire : toute la commune passe en secteur évolutif

Depuis plusieurs années maintenant, la commune du Val d'Hazey voit le nombre d'écoliers sur les bancs de ses écoles diminuer. Entre 2021 et 2024, la commune est passée de 568 à 479 écoliers. Pour la maternelle, 69 élèves sont scolarisés au Petit Charlemagne et 87 au Chat Botté. En primaire, Le Grand Charlemagne compte 120 élèves, les Prunus 115 élèves et l'école du Soleil 88 élèves.

La baisse des effectifs n'est pas sans avoir des répercussions sur la carte scolaire et qui avait déjà, en mars 2021, obligé la municipalité à instaurer un secteur tampon permettant d'apporter plus de flexibilité dans la gestion des inscriptions scolaires.

Le sujet est revenu sur la table lors du dernier conseil municipal, mardi 24 septembre. "**La sectorisation actuelle ne permet plus aujourd'hui d'assurer un équilibre des effectifs dans les différentes classes des groupes scolaires de la commune**", a indiqué Jacqueline Benoît, adjointe en charge des affaires scolaires, en présentant une nouvelle délibération.

Face à la forte baisse de la démographie et du nombre d'enfants inscrits dans les écoles, Jacqueline Benoît a proposé que "**l'ensemble de la commune du Val d'Hazey soit classé en secteur évolutif**". Une mesure qui sera prise "**dans le souci du bien-être de tous (enfants, parents, enseignants**", a-t-elle précisé. Avant d'ajouter que cette évolution vise à "**apporter une plus grande souplesse**" et à "**éviter, autant que faire se peut, des fermetures de classes qui conduiraient à des classes surchargées**".

La mesure a été approuvée à l'unanimité.

Panneaux solaires et réseau de chaleur

À l'occasion de cette réunion, les élus ont aussi planché sur les zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables dans la commune.

Philippe Collas, maire, a listé les différentes possibilités sur le territoire. "**Plusieurs sites peuvent ont la possibilité d'accueillir des projets photovoltaïques. L'installation d'une ombrière avec panneaux solaires est possible sur le parking de la gare pour une superficie totale de 4 900 m² ; sur**

le parking d'Intermarché pour une superficie totale de 27 000 m² et sur celui de la zone commerciale du Carrefour et de Delbard pour une superficie de 26 000 m²", a-t-il détaillé. Une liste qui se complète par la possibilité d'installer, sur 41 000 m² des panneaux solaires à la station d'épuration d'Aubevoye.

Pour compléter ce point, Philippe Collas a indiqué que la deuxième possibilité identifiée consiste en la **"création d'un réseau de chaleur bois ou biomasse sur la commune"**.

Un distributeur de pizzas à la gare

S'il n'y a toujours pas de toilettes du côté de la gare SNCF de Gaillon-Aubevoye, il devrait bientôt y avoir un distributeur de pizzas. Toujours durant cette réunion du conseil municipal, les élus ont approuvé la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public communal dans ce but.

"La commune a reçu une demande de la part de la société CV DR pour installer un distributeur automatique de pizzas à proximité de la gare. La demande porte sur une emprise foncière de 7,5 m². Les frais seront à la charge du bénéficiaire", a précisé Philippe Collas, maire, qui a ajouté que la commune percevrait **"une redevance mensuelle de 100 €"**. Le distributeur devrait être installé à proximité des places en zone bleue en contrebas de l'avenue de l'Europe (RD 316). Une délibération adoptée à l'unanimité.

Pierre Boissonnat



Face à la baisse des effectifs, la municipalité du Val d'Hazey a pris des mesures concernant la carte scolaire. L'Impartial